

- Zone N réservée aux équipements liés et nécessaires à l'exploitation des carrières.
- Zone N à vocation de loisirs.
- Zone N concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

## ZONES INONDABLES INDICEES i, is, ip

- Zone inondable issue d'informations communales ou d'atlas
- Zone inondable issue du PSS
- Zone inondable issue du PPRI

Emplacements réservés.

Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (zone